



Souci auprès d un service de contentieux

Par **labrunette**, le **18/12/2008** à **18:24**

Bonjour,rnj ai fais un crédit.rnAujourd hui, je suis en recouvrement auprès de c*****.rne les rembourse selon mes finances mais ils m appellent tous les jours, m envoient des courrier constamment et telephonent chez mes voisins quand ils n arrivent pas a me joindre.rnils m ont dit que si je voulais faire un dossier de surendettement, ils refuseraient la demande...rnque dois je faire?rn et jusqu ou on t il le droit d aller dans leurs démarches?

Par **chaber**, le **19/12/2008** à **07:26**

Vous pouvez proposer un échéancier mais il faudra absolument le respecter. Le moindre manquement le rendrait caduc.rnrnLes sociétés de recouvrement n'ont pas à mêler des tiers (vos voisins) à vos affaires personnelles.

Par **ellaEdanla**, le **19/12/2008** à **13:35**

Bonjour,rnrnje crois que cette société de recouvrement a déjà dépassé les limites légales. Sachez qu'ils n'ont aucun pouvoir coercitif et que vous avez la possibilité de porter plainte pour harcèlement.rnrnJe vous invite à lire à titre d'exemple ce post : http://www.experatoo.com/droits-des-contrats/porter-plainte-contre-intrum_25096_1.htm. Mais il y en a beaucoup d'autres écrits entre autre par superve et glorán. Utilisez le moteur de recherche en haut à droite pour connaître d'autres affaires ressemblant à la votre.rnrnJe vous invite également à lire ce post-it sur le surendettement : http://www.experatoo.com/droit-comptable-fiscal/commission-surendettement_25077_1.htm.rnrnJ'espère que tout ceci pourra

vous aider, je reste néanmoins disponible pour toute autre question.
Bon courage,
Cordialement.

Par **labrunette**, le **20/12/2008** à **14:54**

Merci a vous pour ces conseils.